

20110523\_DL\_06

**OBJET :**

Convention cadre Amiens  
Aménagement

**Date de convocation :**

17 février 2011

**Date de séance :**

23 mai 2011

**Date d'affichage :**

26 mai 2011

**Membres en exercice :** 9

**Membres présents :** 5

**Membres votants :** 5

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures  
d'ouverture du syndicat  
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille onze, le vingt-trois mai à 18h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

**Etaients présents :** Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Jean-Claude RENAUX, Laurent SOMON et Jean-Pierre TETU.

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude RENAUX

Considérant l'intérêt de collaborer avec Amiens Aménagement pour assurer la couverture des zones qui relèvent de sa compétence en infrastructures de communication électronique ;

**LE BUREAU**

- Vu la délibération n°4 du 30 avril 2008 portant sur les délégations du Bureau
- Vu les statuts de Somme Numérique
- Vu le projet de convention cadre avec Amiens Aménagement relative à l'aménagement numérique
- Vu le projet de convention particulière pour l'aménagement numérique de la zone d'aménagement concerté Intercampus

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** – Le projet de convention cadre avec Amiens Aménagement relative à l'aménagement numérique est approuvé. Le Président est autorisé à la signer.

**ARTICLE 2** – Le projet de convention particulière pour l'aménagement numérique de la zone d'aménagement concerté Intercampus est approuvé. Le Président est autorisé à signer la présente convention ainsi que toute autre convention particulière d'aménagement de zones relevant de la compétence d'Amiens Aménagement.

**ARTICLE 3** – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.